

**Président :** David Lisnard, maire de Cannes (Alpes-Maritimes) et président de la communauté d'agglomération Cannes Lérins.

**Rédaction-administration :**

41, quai d'Orsay, 75343 Paris cedex 07.  
Tél. 01 44 18 14 14. Fax 01 44 18 14 16.  
www.amf.asso.fr

**Site internet :** www.mairesdefrance.com

**Directeur de la publication :** Éric Verlhac.

**RÉDACTION**

**Rédacteur en chef :** Xavier Brivet.

**Rédactrice en chef adjointe :** Bénédicte Rallu.

**Rédaction :** Franck Lemarc, Lucile Bonnin, Aurélien Wälti.

**Secrétaire de rédaction (éditions papier et web) :** Samantha Rauch.

**Direction artistique :** Stéphane Camara.

**Ont collaboré à ce numéro :**

Charles Abadie, Julie Cazou (avocate au Cabinet Seban), Stéphanie Colas, Estelle Chevasu, Nathalie Da Cruz, Pauline Delaere, Olivier Devillers, Marie-Cécile Georges, Thierry Guerraz, Emmanuel Guillemain d'Echon Valentin Kuznik, Sophie Le Gall, Bruno Leprat, Caroline Megglé, Myriam Morin-Bargeton, Judith Mwendo, Sylviane Oberlé, Véronique Picard, Philippe Pottière-Sperry, Didier Poulhazan, Christophe Robert, Isabelle Smets, Emmanuelle Stroesser.

**ADMINISTRATION**

**Éditrice :** Laurence Marilly.

**Publicité :** Laurence Emery, directrice, Défis Régie, 62, rue Lazare Carnot, 92140 Clamart. Tél. 06 11 87 20 61.

laurence-mairesdefrance@defis-regie.com

**Abonnements :** Sophie Lasseron. Frédéric Eschwege. abomdf@amf.asso.fr

Tél. 01 44 18 13 64.

**Tarifs d'abonnement 2024 :**

**Abonnement intégral :**

- Communes < 2 500 hab. : 45,00 €.
- Communes ≥ 2 500 hab., EPCI : 75,00 €.
- Administrations, entreprises... : 90,00 €.
- Abonnements individuels (payés à titre personnel) : 45,00 €.

**Abonnement numérique :**

- Communes < 2 500 hab. 40,00 €.
- Communes ≥ 2 500 hab., EPCI : 66,00 €.
- Administrations, entreprises... : 80,00 €.
- Abonnements individuels (payés à titre personnel) : 40,00 €. Étranger (nous consulter).

Achat au numéro : 13,50 €.

www.mairesdefrance.com

**Composage et impression :**

GIBERT-CLAREY IMPRIMEURS, 55, rue Charles  
Coulomb, 37170 Chambray-lès-Tours.

**Numéro de commission paritaire :**

0426 G 84411. ISSN : 2270-7875,

4<sup>e</sup> trimestre 2024.

Ce numéro a été tiré à 18 750 exemplaires.

Imprimé sur papier FSC.



## Il est temps pour l'État de faire de vraies économies !

Après la longue vacance du pouvoir, le nouveau gouvernement a soumis au Parlement un budget 2025 rédigé dans la précipitation. Face au mur budgétaire de l'État, il privilégie les ponctions sur les particuliers, les entreprises et les collectivités. Or l'impôt et le rabout ne sont pas des économies : ils entretiennent un système qui se dégrade et ne permettront pas de redresser durablement les finances publiques.

Ponctionner les collectivités n'a jamais fonctionné car, indépendamment de dérapages particuliers, elles ne sont pas en cumulé la cause de la situation catastrophique des finances publiques. L'AMF le rappelle sans cesse : les budgets locaux sont obligatoirement votés à l'équilibre, les collectivités ne peuvent emprunter que pour investir et leur dette est stable depuis trente ans à 9 % du PIB. Quand celle de l'État a explosé.

Depuis 2010, les communes et intercommunalités ont été privées de 71 milliards d'euros de recettes et, cette année, elles le seront au moins à hauteur de 7,7 milliards d'euros. Que ce soit par l'amputation du FCTVA, qui va peser sur des investissements déjà engagés, la baisse de la DGF en euros constants, le prélèvement de 3 milliards d'euros sur des collectivités qui assurent des charges de centralité, ou encore le rabout du fonds vert, les prélèvements opérés en 2024 sont inégalés. Mais pour quel résultat, dès lors que les dépenses de l'État continuent d'augmenter, y compris en 2025 ?

Ces ponctions nouvelles seront sans effet sur les finances publiques. Elles conduiront les collectivités à recourir à l'emprunt pour financer les investissements et donc à simplement transférer une partie de la dette de l'État vers nos mairies. Elles risquent aussi d'avoir un effet récessif car les collectivités portent 70 % de l'investissement public.

### « Ponctionner les collectivités n'a jamais fonctionné. »

À cela s'ajoute un effet régressif sur l'environnement, pourtant présenté comme une grande priorité de l'exécutif. Le fonds vert est amputé d'1,5 milliard d'euros et les dotations, notamment la DETR, diminuent en euros constants alors même que les besoins d'investissement sont massifs. L'Institut de l'économie pour le climat (I4CE) estime que les collectivités devront réaliser 19 milliards d'euros d'investissement par an jusqu'en 2030 pour atteindre les objectifs de la stratégie nationale bas carbone.

L'urgence commande à l'État de procéder à une véritable réforme du périmètre de son action pour dégager des économies et retrouver de la performance. Il doit se concentrer sur ses missions régaliennes et redonner du pouvoir d'agir aux élus locaux en supprimant les contraintes qui entravent leurs projets, en luttant contre le harcèlement procédurier et la bureaucratie excessive. Pour reprendre le titre de notre 106<sup>e</sup> Congrès, heureusement que les communes sont là pour les écoles, pour l'insertion des personnes handicapées, pour la culture, la sécurité, le sport, l'entretien des routes, des digues, pour la qualité de vie. Il n'y a pas de fatalité à la dégradation des finances publiques comme au déclassement du pays. Il suffit de s'appuyer sur ce qui fonctionne, en gardant toujours pour boussole le premier principe de notre devise républicaine : « Liberté ».



DAVID LISNARD, PRÉSIDENT DE L'AMF